

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
**Pour diffusion immédiate**

**Rapport 2016 du directeur national de santé publique**

## **Constats désolants sur l'obésité : la situation continue de se détériorer**

---

**Montréal, le 18 novembre 2016** — Suite au dévoilement du rapport 2016 du directeur national de santé publique, la Coalition québécoise sur la problématique du poids (Coalition Poids) se désole de l'état de situation de l'obésité au Québec. « L'embonpoint et l'obésité atteignent déjà des taux alarmants et le rapport du directeur national de santé publique projette que la situation continuera à se détériorer. L'alarme sonne depuis trop longtemps. Le Québec doit se réveiller et mettre en place des moyens proportionnels à la gravité de la situation », plaide Corinne Voyer, directrice de la Coalition Poids.

Par le dépôt récent de la [Politique gouvernementale de prévention en santé](#), le gouvernement a signifié son intention de travailler pour améliorer l'accès aux aliments sains, favoriser les loisirs et le transport actif chez les jeunes, mettre en place des aménagements sains et sécuritaires dans les municipalités et étudier la faisabilité d'instaurer une taxe sur les boissons sucrées : des cibles qui aideront à renverser la vapeur. Or, selon l'agenda actuel, il faudra attendre encore un an avant de voir les plans d'actions des différents ministères. Combien de temps faudra-t-il ensuite attendre avant de voir ces actions se concrétiser ?

« On voit que le bateau prend l'eau et on attend qu'il coule », se désole Mme Voyer, en ajoutant que « l'obésité est un important facteur de risque de maladies chroniques graves, qui imposent un fardeau sur le système de soins de santé ». À elle seule, l'obésité des adultes coûte environ 3 milliards de dollars par année aux contribuables québécois. Un enfant sur quatre est atteint de surpoids ou d'obésité et cette statistique grimpe à 57 % chez les adultes.

« Devant ce nouvel état de situation de la santé des Québécois, les bonnes intentions ne suffisent pas. Il faut intensifier les actions et les investissements en prévention de l'obésité dès aujourd'hui. Nul besoin d'attendre les plans d'actions détaillés pour commencer à déployer des solutions », conclut Mme Voyer.

### **Des solutions à mettre en place dès maintenant**

La [ministre déléguée à la Santé publique](#), avec la collaboration de ses collègues des autres ministères, doit mettre en place des actions efficaces qui réduiront la consommation de boissons sucrées, y compris l'introduction d'une taxe sur ce produit dont le rôle dans la problématique de l'obésité, du diabète et des problèmes dentaires est bien démontré. Elle doit également favoriser un mode de vie physiquement actif et promouvoir la saine alimentation en maximisant et facilitant l'accès aux aliments sains et en bonifiant la qualité de l'offre alimentaire.

Le [ministre des Finances](#) doit instaurer une taxe sur les boissons sucrées et augmenter les investissements en prévention. L'investissement en prévention est une valeur sûre, du point de vue économique, et doit être à la hauteur des besoins. Considérant les coûts énormes de la problématique, un investissement insuffisant en prévention alourdit le fardeau fiscal de la population. On ne peut pas parler d'une gestion financière responsable si on ne fait pas le nécessaire pour arrêter l'accroissement du fardeau des maladies chroniques et l'escalade de coûts humains, de santé et de productivité qui l'accompagne.

Le ministre de l'Éducation doit maximiser la place de l'activité physique, de la saine alimentation et des compétences associées à ces saines habitudes de vie dans les écoles, une mesure qui a des avantages directs pour l'atteinte des objectifs du milieu scolaire, comme l'explique un récent mémoire de la Coalition Poids déposé dans le cadre des consultations publiques sur la réussite éducative.

Le ministre de la Famille doit soutenir le déploiement des politiques alimentaires dans les services de garde, de même que le développement moteur des tout-petits.

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire doit soutenir les municipalités dans la mise en place d'environnements facilitant une saine alimentation dans les installations municipales et près des écoles. Il doit aussi soutenir la pratique d'activité physique de loisir, comme le jeu libre dans les ruelles et rues résidentielles, et permettre aux citoyens de se déplacer à pied ou à vélo, en sécurité, et de façon agréable.

Le ministre du Transport doit réduire l'usage de l'automobile et augmenter l'utilisation du transport actif et collectif. Il doit intégrer des aménagements sécuritaires et efficaces aux déplacements actifs et collectifs dans la planification de ses travaux.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation doit promouvoir la consommation d'aliments sains, produits localement, et faciliter leur accès physique et économique, en plus de participer au développement des compétences alimentaires et culinaires de la population.

La ministre responsable du Travail doit soutenir l'aménagement de milieux et de conditions de travail favorables à la saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif.

D'autres ministères ont aussi des rôles importants à jouer. Tous peuvent et doivent intensifier le travail en prévention de l'obésité et mettre l'épaule à la roue dès aujourd'hui.

#### **À propos de la Coalition québécoise sur la problématique du poids**

Créée en 2006 et parrainée par l'Association pour la santé publique du Québec depuis 2008, la Coalition québécoise sur la problématique du poids vise l'adoption de politiques publiques spécifiques à l'égard des problèmes reliés au poids. Elle agit pour favoriser la mise en place d'environnements facilitant les choix santé et la prévention des problèmes de poids. Pour plus de détails, [www.cgpp.qc.ca](http://www.cgpp.qc.ca).

-30-

#### **Pour toute demande médiatique, contactez :**

Corinne Voyer

Coalition québécoise sur la problématique du poids

Cellulaire : 514 566-4605

[cvoyer@cgpp.qc.ca](mailto:cvoyer@cgpp.qc.ca)